



Compte rendu de l'Assemblée générale

Congrès de Reims

13 juin 2008 – 19h-21h30

Introduction : Accueil par Dominique Arot, président de l'association. Remerciements à toutes celles et ceux qui animent l'association au quotidien.

Il exprime en préambule la volonté de consacrer davantage de temps au débat politique qu'à la partie statutaire, et notamment budgétaire.

Le vote du rapport d'orientation aura lieu en fin d'AG.

Le rapport d'activités présenté est celui de l'année 2007. Le bureau national a coopté Matthieu Rochelle comme secrétaire général adjoint qui connaît très bien toutes les questions statutaires territoriales.

L'association a vu au cours de l'année écoulée la relance du groupe Auvergne dont la présidente Françoise Müller est présente.

Présentation du Rapport d'Activités 2007

Présentation de la note d'information envoyée aux adhérents. Les responsables de commission présents apportent quelques éléments complémentaires.

- Commission pédagogique : fonctionnement des sites, travail autour de la certification, travail avec l'IGB, bilan des VAE (10 validations totales ou partielles pour 43 dossiers déposés).
- International : volonté de passer à l'aide à projet après une première année consacrée au recensement de l'existant.
- Jeunesse : souhait exprimé que l'ensemble des groupes soient représentés en son sein. Une journée d'étude nationale pourrait se tenir en région. Un projet est en cours avec le salon du livre de jeunesse de Montreuil en vue de créer un prix à résonance internationale. La commission souhaite enfin contribuer à accentuer la visibilité et au rayonnement du prix Sorcières.
- Comité d'entreprises. Il existe 26.000 CE en France. En 1977, 3.000 bibliothèques de CE étaient recensées. Le même nombre perdurait en 1997.
A l'heure actuelle, en se référant aux déclarations auprès de la SOFIA, leur nombre a été divisé par deux pour atteindre 1.500.
Beaucoup de bibliothécaires les dirigeant vont partir en retraite. La question de leur remplacement est posée. L'ABF doit se positionner afin de défendre la nécessité de ce type de bibliothèques.

- Statut et formation : le compte-rendu de la rencontre avec le directeur général des collectivités locales sera publié très prochainement. Un certain nombre d'informations concernant l'évolution des cadres d'emploi de la FPT dans le domaine des bibliothèques ont été communiquées (Homologies entre la FPT et la FPE, Généralat à l'étude pour les conservateurs, création d'une hors classe pour les bibliothécaires, refonte de la catégorie B,...)

A la suite de cette présentation, Dominique Arot propose d'enchaîner avec le rapport de gestion avant d'ouvrir le débat et de passer aux votes.

Pascal Wagner présente le compte de résultat ABF de l'année 2007 (cf. Note d'information).

La trésorerie de l'association s'élève à 587 560 € dont 300.000 € d'actifs doivent-êtr immobilisés afin d'assurer la responsabilité sociale et immobilière de l'ABF.

Il reste donc une certaine somme qu'il serait possible d'investir dans des projets utiles à long terme compte tenu des objectifs de l'association. Mais il faut se garder d'utiliser cette somme pour compenser un déficit chronique sur le fonctionnement de l'association.

Il est à noter :

- × Une baisse des recettes liées aux cotisations des adhérents se répartissant ainsi : hausse des cotisations en provenance des collectivités mais baisse des cotisations individuelles.
- × Une baisse des recettes en lien avec les inscriptions à la formation d'auxiliaire de bibliothèque.
- × Une diminution des recettes liées aux subventions tant au niveau du siège qu'au niveau des groupes régionaux.
- × Une hausse des recettes en lien avec l'organisation du congrès de Nantes.
- × Les frais fixes du siège sont restés stables malgré une hausse notable de l'activité.
- × Les actions menées par les groupes régionaux présentent elles un certain déficit

Le rapport de l'ABIS (société commerciale, filiale de l'ABF) est présenté par sa présidente, Danielle Chantereau.

- Recettes 2007 : 270 404 €
- Charges 2007 : 214 959 €
- Résultat net : 45135 €, en baisse de 8.000 € par rapport à 2006. Cela s'explique par le fléchissement du nombre d'abonnés directs à la revue ainsi qu'à une diminution des recettes liées à la vente des *Médiathèmes*.
- 30.000 € du résultat 2006 ont été reversés à l'ABF en 2007 au titre des dividendes. La somme de 35 000 € sera prélevée en 2008 sur le résultat 2007.

Le commissaire aux comptes certifie la sincérité et la véracité des rapports financiers présentés.

Ouverture du débat

Formation d'auxiliaire de bibliothèque : En 2006/2007 seuls 16 sites de formation accueillant un total de 339 stagiaires était ouverts. En 2007/2008, 17 sites ouverts avec 292 stagiaires.

En 2000/2001, la formation accueillait 627 stagiaires. Le rapport de l'IGB souligne la criticité de cette chute en indiquant quelques éléments d'explication : la diminution des actions de formation initiale notamment en direction des emplois-jeunes.

La loi sur la formation tout au long de la vie constitue un gisement financier important à condition de faire évoluer les formats de la formation (création de modules à vendre). Des frais de secrétariat complémentaires seront à envisager.

Vote du rapport d'activités à l'unanimité moins une abstention

Vote du rapport de gestion à l'unanimité

Rapport d'orientation

Présentation du rapport par Dominique Arot qui insiste sur un contexte peu engageant : annonce en rafales de décisions affectant le quotidien des bibliothèques :

- Réorganisation de la DLL
- Diminution des aides du CNL en direction des bibliothèques (-10 millions prévues en 2009)
- Attaques au Parlement contre la loi Lang

L'ABF n'est ni une organisation politique, ni une organisation syndicale mais une organisation professionnelle. Comment devons-nous nous positionner ? Il est indispensable d'accroître le nombre de participants à nos actions, de communiquer mieux autour de celles-ci en utilisant nos outils et en les faisant évoluer *Bibliothèque(s)*, site internet (développement d'outils collaboratifs).

- ✓ L'ABF accepte de travailler à des groupes de travail avec les institutions avec le risque de servir de caution malgré soi à des politiques désavantageant les bibliothèques (exemple des aides du CNL : 3 sessions de travail ont eu lieu en présence du président de l'ABF, de la présidente de l'ADBBDP et du président de l'association des conseillers pour le livre et la lecture où ceux-ci ont défendu la nécessité du maintien des budgets en direction des bibliothèques).
- ✓ L'ABF a pris des positions en faveur de la défense du prix unique du livre et ce dans le cadre d'une solidarité avec les autres acteurs du domaine du livre (auteurs, éditeurs et libraires).
- ✓ La signature de pétition doit davantage être une expression individuelle afin d'éviter d'être engagé avec des signataires qui nous sont parfois très étrangers. Des exceptions peuvent néanmoins parfois se produire dans des cas précis. L'ABF a ainsi signé le texte contre la loi Hadopi publié par Science et Vie Magazine.

Nous nous devons également d'affirmer auprès de nos collègues que le cœur de notre métier c'est le service public. Nous devons militer sur la base du code de déontologie et du rapport de

Georges Perrin sur les horaires d'ouverture à un élargissement de ceux-ci dans nos établissements.

Aucune motion n'a été adressée au siège avant le déroulement de l'Assemblée Générale.

Débat

➤ Identité de l'ABF

L'ABF doit être plus vindicative, s'affirmer sur la question des statuts et de la formation. La professionnalisation du métier doit rester notre fil conducteur.

L'ABF sans être un parti politique fédère des intérêts citoyens et politiques autour de la démocratisation de la culture. Elle détient une marque dépassant chacun des professionnels qui la composent.

L'ABF doit réaffirmer la nécessité d'une politique nationale de l'Etat en direction des bibliothèques en s'appuyant sur des alliés : les élus locaux et nationaux, les présidents d'universités. La loi sur les bibliothèques doit être de nouveau défendue.

L'ABF doit s'adresser à toutes les catégories de personnels afin de leur indiquer que la base de notre profession est le service public.

➤ Un mémorandum en faveur d'une loi sur les bibliothèques doit être diffusé

➤ Métier, statut

La majorité des participants au congrès sont des fonctionnaires alors que se multiplient le recrutement de personnels précaires dans les bibliothèques, que le nombre des postes ouverts aux concours est insuffisant et que des lauréats des concours ne trouvent pas de postes. Ailleurs des postes sont pourvus par des administratifs, sans garanties pour une insertion positive au sein de la profession. Attention cependant à ne pas confondre les précaires (ceux qui ont des diplômes et qui n'arrivent pas à entrer dans le métier) avec des vacataires étudiants (ceux qui permettent en finançant leurs études d'ouvrir davantage les bibliothèques au public).

Les groupes régionaux doivent interpeller les centres de gestion afin d'être reconnus comme interlocuteurs dans la composition des jurys de concours.

➤ Un rajeunissement de la plateforme statut et formation doit être effectué

Le rapport d'orientation est adopté suite aux débats avec 12 abstentions.

Budget prévisionnel (cf. Tableau de la note d'information)

Le budget prévisionnel 2008 exprime la volonté de mobiliser davantage de moyens en faveur des groupes régionaux, notamment en vue de renforcer les moyens en direction de la formation d'auxiliaire de bibliothèque.

Le budget prévisionnel est adopté avec une abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est levée à 21H30 et s'achève pour les participants par une collation dans le Palais des Congrès.